

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2014 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, Mme DUCONSEIL Betty, MM. ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, Mme LOCUFIER Isabelle, M.USAI Thierry, Mmes SILVAIN Ginette, MERLINO Léanna, DEREGNAUCOURT Jocelyne, M. LEMAIRE Bruno, Mme PINTE Patricia, M. DUBOIS Jean-Robert.

Etait excusé : M. COQUEREL Olivier (procuration à Mme DUCONSEIL Betty)

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2014 est adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement est arrivé au terme de son mandat le 13 mai 2014 et qu'il convient de procéder au renouvellement de ses membres conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du Code Rural, pour une nouvelle durée de six ans.

Il rappelle qu'en plus du Maire (ou de son représentant), Président de droit, et d'un délégué de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le bureau se compose de 3 membres titulaires (et 2 membres suppléants) désignés par le Conseil Municipal et de 3 membres titulaires (et de 2 membres suppléants) désignés par la Chambre d'Agriculture.

Il propose donc à l'Assemblée de désigner 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

Membres Titulaires :

Monsieur Jean-Rémy VEYS, né le 5 Janvier 1948 à Bugnicourt, demeurant 20 bis rue de l'Eglise à Bugnicourt
Monsieur Jean-Marie CARLIER, né le 23 août 1950 à Bugnicourt, demeurant 1 bis rue de l'Eglise à Bugnicourt
Monsieur Michel DUBURQUE, né le 28 février 1965 à Cambrai, demeurant 5 rue des Juifs à Bugnicourt

Membres Suppléants :

Monsieur Ghislain MASCAUX, né le 7 Juin 1979 à Douai, demeurant 5 rue de la Mairie à Bugnicourt
Monsieur Pascal HENNETON, né le 19 juin 1959 à Cambrai, demeurant 36 rue de Fressain à Bugnicourt

CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait livrer des repas cuisinés pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il précise que la prestation est assurée depuis 1994 par la Société Anonyme LYS RESTAURATION.

Après négociation, ladite Société a consenti à maintenir le prix du repas à 2.87 € ttc en ajoutant un élément BIO par semaine et un repas BIO tous les 15 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** pour l'année scolaire 2014/2015 :

- De renouveler la convention de service avec la Société Anonyme LYS RESTAURATION
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE – RESEAUX DIVERS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres pour l'aménagement de la traversée du village – Réseaux divers a eu lieu le 5 septembre 2014. Un avis d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié le 10 juillet 2014 et les réponses étaient attendues pour le 9 août 2014 à 11 heures.

7 entreprises ont déposé leur offre dans les délais. A l'issue de l'analyse des offres, il a été procédé au classement comme suit :

1. EIFFAGE 95.41 points
2. DUEZ 94.67 points
3. INEO 91.62 points
4. COLAS / DEVRED 87.62 points

5. SME 83.08 points

6. SOGEA 79.06 points

7. RAMERY RESEAUX éliminé pour offre anormalement basse

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 1 abstention, **DECIDE** :

- d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Nord, 2 rue Louise Michel à ESCAUDOEUVRES (59651) la mieux disante pour un montant de 180 710,00 HT, soit 216 852.00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces y relatives.

CONVENTIONS

↳ Télétransmission des actes – convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un groupement de commandes afin de mutualiser les services et d'en réduire les coûts.

La télétransmission des procédures ainsi que les échanges entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord sont concernés. Les collectivités doivent délibérer en ce sens. L'adhésion au groupement de commandes est gratuite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

↳ Dématérialisation des actes - convention avec l'Etat

Vu le projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) mené par l'Etat ; considérant que ce projet est soumis à la signature préalable d'une convention définissant les modalités d'exécution et actes soumis à la dématérialisation ; considérant que la commune a adhéré au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordinateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

DENOMINATION DE LA VOIRIE A LA ZAC DE LA TUILERIE

Afin de pouvoir répondre aux demandes des sociétés s'installant à la ZAC, Monsieur le Maire propose d'appeler la voirie du Parc d'Activités de la Tuilerie - rue de la Tuilerie.

Vu l'avis favorable du bureau du 23 septembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner le nom de la « Rue de la Tuilerie » à la voirie de la ZAC de Bugnicourt.

AVENANT AU MARCHE DU PLU

Vu la délibération du 5 avril 2012 par laquelle le Conseil municipal a adopté le marché passé avec le Cabinet Environnement Conseil de Roost-Warendin relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant initial de 19 850,00 € H.T. ; Vu l'avenant n°1 pour des réunions supplémentaires dans le cadre de la mission du PLU pour un montant de 2 250,00 € Ht ; Vu la proposition d'avenant n°2 pour intégrer les conséquences de nouvelles lois pour un montant de 2 175,00 € Ht ; Considérant que cette mission complémentaire est liée aux exigences de la loi ALUR et de la loi AVENIR sur l'écriture du Plan Local d'urbanisme ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant au marché initial passé avec Cabinet Environnement Conseil de Roost-Warendin; **AUTORISE** le Maire à signer ce document.

FONDS DE CONCOURS 2014

La CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration.

La part de crédits de fonds de concours affectée par la CAD à la commune s'élève à 12 000,00 € pour l'exercice 2014. L'opération proposée pour l'affectation du fonds de concours :

- Travaux de voirie de la rue des Sorbiers : réfection de tapis d'enrobés selon le procédé type COLBIFIBRE pour un montant de 40 300,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter la proposition d'affectation du fonds de concours présentée ci-dessus.

- d'autoriser Mr le Maire à passer la convention de fonds de concours communautaire 2014 et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

REGULARISATION COMPTABLE RELATIVE AUX RESEAUX D'ELECTRIFICATION EDIFIES PAR LE SIRA

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'une somme de 3 152.06 € (Mt 526/2013 SIRA) figure à la balance comptable de la Commune au compte 2041582 et correspond aux réseaux d'électrification édifiés par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA).

Cette somme correspond en réalité à la part mise au final à la charge de la Commune et rémunère la contribution à la réalisation de l'équipement. Cette subvention est obligatoirement amortissable sur une durée maximale de 15 ans et Mr le Maire propose de l'amortir en une année.

Les crédits budgétaires nécessaires (Recette 28041582-040 et Dépense 68111-042) seront ouverts afin de comptabiliser ces opérations à compter de l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir la subvention d'équipement en une année,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette régularisation comptable.

ACQUISITION DE LA MAISON CADART RUE DES CHASSE-MAREE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la propriété située au 16 rue des Chasse-Marée, cadastrée section AB 25 et d'une superficie de 494 m², est mise en vente par les héritiers.

Vu la proximité de cette propriété avec celle de l'école communale Marcel Pagnol et le projet d'aménagement pour les jeunes et le Club de l'amitié ;

Vu l'estimation des domaines à 40 000 € ;

Sur avis favorable du bureau du 23 septembre 2014 ;

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition dudit immeuble au prix de 40 000,00 €.

DECIDE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

CHARGE M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me LE GENTIL, Notaire à Douai.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

BROCANTE DE LA FETE DU BOEUF 2014

Il est décidé, à l'unanimité, de reverser la somme de **6 000 €** sous forme de subvention au titre des droits de place de la brocante. Conformément à la réglementation, le Président du Comité de la fête du Bœuf, Monsieur SALLIO Michel, n'a pas pris part au vote. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget en cours.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire indique qu'au vu du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et eu égard aux délais de réflexion et de mise en place, à la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires, le Conseil Municipal de sa séance du 28 février 2013 a sollicité et obtenu du Directeur Académique de l'Education Nationale une dérogation pour le report de l'application du nouveau rythme scolaire à la rentrée scolaire de 2014.

Le planning des nouveaux rythmes scolaires, élaboré par les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la municipalité, a été arrêté par l'éducation nationale. Un dossier du Projet EDucatif Territorial (PEDT) a été déposé en janvier 2014. Les temps d'accueil périscolaire (TAP) ont été scindés en deux. Une heure trente d'activités (ludiques, sportives ou manuelles) sera proposée le mardi et le vendredi de 15 h à 16h30.

La demi-journée supplémentaire de classe se fera le mercredi matin :

- Garderie de 7 h 30 à 10 h
- Temps scolaire de 10 h à 12 h

Les activités sont facultatives, toutefois, l'inscription se fait à l'année, elle est ferme et définitive.

Une participation financière des familles sera demandée, soit 2 € par semaine et par enfant. Un appel de fonds sera remis aux familles à terme d'avance par période : du 2 septembre 2014 au 20 février 2014 (21 semaines) et du 9 mars 2015 au 3 juillet 2015 (15 semaines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le rythme scolaire tel qu'il est décrit ci-dessus,
- FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2014, une participation financière des familles à 2 € par semaine et par enfant.

POINTS DIVERS

- ❖ **Projet « Bugnicourt-Bergerie Centre Bourg »** - Les travaux de démolition sont maintenant terminés, comme il était prévu, la façade a été conservée. Une proposition d'échange de terrain avait été acceptée par une propriétaire voisine lors de l'élaboration de ce projet par Habitat du Nord et le Conseil Général. Malheureusement celle-ci s'est rétractée en avril 2014, remettant en cause l'architecture du projet. Des solutions sont à l'étude, en espérant que les différentes parties s'accordent dans l'intérêt de chacun et que les travaux puissent reprendre rapidement. Mr Dubois est intervenu à ce sujet en réitérant son opposition aux logements à cet endroit et il a demandé des explications sur le financement.
- ❖ **Dossier Leclerc** - Le permis de construire pour la construction de magasin « Leclerc » a été accordé par les services de l'état. Monsieur Hurtevent, le gérant du Carrefour Contact d'Arleux a encore engagé un recours. Nos avocats réfléchissent sur les solutions pour contrer ce recours.
- ❖ **Demande d'autorisation pour installer un camion magasin pour la vente des produits de la mer** - un avis favorable, un courrier sera adressé au pétitionnaire.
- ❖ **Bilan d'accueil de loisirs du mois juillet 2014** - 16 enfants de Bugnicourt ont participé pour un montant de 1 872 €.
- ❖ **Contrat CAE-CUI à la mairie** - Mr le Maire précise que Mr GAY Valéry sera de nouveau intégré dans l'équipe des services techniques en contrat unique d'insertion, à compter du 15 octobre 2014.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr D'Helff, 22 rue de Fressain – changement toiture – accord tacite
- Mr Petit, 11 rue de l'Egalité – Clôture – accord tacite
- Mr Rossin Marc, 15 Ter route Nationale – création d'une aire de lavage Multi-Programme – certificat de non-opposition
- Mr Sallio Rodolphe, 208 Chemin des Bœufs, clôture – accord tacite
- Mr Guth Kevin, 9 Chemin de Goeulzin, clôture – accord tacite

→ Permis de construire

- SCI TILLOY BUGNICOURT, Zac de la Tuilerie, construction supermarché Leclerc – accord du 31.07.2014

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 27 septembre – une soirée barbecue pour les jeunes organisée par la municipalité
- ❖ D. 5 octobre – 6^{ème} Rondo VTT organisée par le VTT Bugnicourt Club
- ❖ D. 19 octobre – Ducasse de St Ghislain au stade
- ❖ V. 31 octobre – un après-midi Halloween pour les enfants